

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2010-0700/PR/MJSLT portant création du Comité National d'Organisation de la Journée Nationale et Africaine de la Jeunesse.

n° 2010-0700/PR/MJSLT

Ministère  
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES PENI-  
TENTIAIRES, CHARGE DES DROITS DE L'HOMME

Date de publication  
3 octobre 2010

Numéro JO  
n° 19 du 14/10/2010

Date du numéro  
14 octobre 2010

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** La Constitution du 15 septembre 1992 .**VU** Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le Décret 2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** La Loi n°177/AN/07/5ème L du 23 avril 2007 portant Organisation du Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Tourisme

**SUR** Proposition du Ministre de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Tourisme.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1

Il est créé, par cet Arrêté, un Comité National d'Organisation des festivités de la Journée Nationale et Africaine de la Jeunesse qui se déroulera à Djibouti le 1er novembre 2010.

### Article 2

Le Comité National d'Organisation de cet événement régional est présidé par Madame le Ministre de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Tourisme. Les pays invités sont

- Djibouti
- Ethiopie
- Somalie
-

Yémen. Le Comité est composé comme suit :Premier Vice Président : Kamil Mohamed Kamil, Secrétaire Général ;Deuxième Vice Président : Représentant du Ministère de l'Education Nationale

- Troisième Vice Président : Représentant du Ministère de la Culture
- Quatrième Vice Président : Président du CNJD. COMMISSION COORDINATION :Présidente : Aicha Garad AliMembres : Fatouma Ahmed DjibrilYoussouf Ahmed COMMISSION MEDIA :Président : Osman Moussa SoultanMembres : Fatoum RoblehLe Représentant de la Nation ;Le Représentant d'Al Quarn ;Le Représentant de la RTD ;Le Représentant de l'ADI. COMMISSION TECHNIQUE :Présidente : Aslie Mouhoumed HousseinMembres : Représentant Ministère de Culture ;Représentant du Ministère de l'Education Nationale ;André Fanazara ;Awo Idriss ;Deux Représentants de l'IDA ;Deux Représentants du CNJD COMMISSION ACCUEIL, RESTAURATION ET HEBERGEMENT:Président : Hassan Ali HassanMembres : Mohamed IsmaïlAbdoulkader Houmed DaoudIfrah AbdillahiOmar HassanHassan Bouha COMMISSION SANTE :Président : Dr. Djama Elmi OkiehMembres : Dr. Madian ;Le Représentant des Forces Armées Djiboutiennes ;Le Représentant des Forces Nationales de Police. COMMISSION SECRETARIATPrésident : Wahib HamadouMembres : Ismaïl Osman Ahmed ;Moustapha Ismaïl Darar ;Aicha Hassan Houssein ;Oubah Ali Ouffaneh. COMMISSION SECURITE :Président : Mohamed Ahmed Salem, Conseiller Technique du Ministre ;Membres : Ramsis Ismaïl Abdou, Directeur du Stade Hassan Gouled Aptidon ;Représentant de la FNP ;Représentant de la Garde Républicaine.

#### Article 3

Les responsables de chaque commission peuvent s'adjoindre toute personne susceptible de leur apporter sa collaboration.

#### Article 4

Compte tenu de l'importance que revêt l'événement, les membres du Comité accorderont la priorité voulue à sa préparation.

#### Article 5

Les dépenses relatives à cette opération seront prises en charge par le Fonds National de Développement de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs et toute autre forme de mécénat.

#### Article 6

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.

*P. Le Président de la République  
chef du Gouvernement*Pour Ampliation ConformeLe Secrétaire Général du Gouvernement

**MOHAMED HASSAN ABDILLAH**